

Ce que dit l'Eglise sur la divinité du Christ.

"En attribuant à Jésus le titre divin de Seigneur, les premières confessions de foi de l'Eglise affirment, dès l'origine (cf. Ac 2, 34-36), que le pouvoir, l'honneur et la gloire dus à Dieu le Père conviennent aussi à Jésus..." (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 449).

26 avr. 2006

Que signifie l'expression « Fils de Dieu » ? Le cœur de la foi de l'Église est la profession de foi de saint Pierre, déclarant à Jésus : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » (Mt 16, 16). Le terme de « Fils », appliqué au Christ, signifie la nature spéciale, absolument unique, de sa relation avec le Père. Le Christ a dit lui-même qu'il est « sorti de Dieu », « sorti du Père » (Jn 16, 27-28), qu'il vit « par le Père », et que celui qui le voit « voit le Père » (Jn 14, 9). Il dit aussi : « Nul ne connaît le Fils, sinon le Père, et nul ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui le Fils veut le révéler » (Mt 11, 27).

Le Christ affirme qu'il est le Fils de Dieu au sens propre. Il est Fils par nature, et non par adoption, comme le sont les baptisés. Le Christ, parlant aux apôtres, dit toujours « mon Père », et non pas « notre Père », sauf pour leur ordonner « *vous donc priez ainsi : Notre Père* » (Mt 6, 9). Il a souligné

cette distinction : « Mon Père et votre Père » (Jn 20, 17).

En grec, le texte du Nouveau Testament utilise deux mots différents pour parler du « Fils de Dieu » (le Christ) et des « fils de Dieu » engendrés par le baptême (les chrétiens) : seul le Christ est *huios*, les chrétiens sont *techna* (cf. I Jn 3, 1-9).

La divinité du Christ est-elle importante pour la foi chrétienne

? La foi chrétienne consiste essentiellement à croire en un seul Dieu, qui est Père, Fils et Saint Esprit, et à croire que le Christ est le Fils de Dieu, qui s'est incarné pour réconcilier les hommes avec Dieu. Cette foi de l'Église s'est exprimée, dès l'origine, dans des « professions de foi », ou « symboles » (c'est-à-dire « résumés) structurés par la foi en la Trinité.

Un texte des années 160-170 nous est parvenu, qui contient peut-être la trace écrite la plus ancienne du Credo, en cinq articles : « au Père, souverain de l'Univers, et en Jésus-Christ notre Sauveur, et au Saint-Esprit Paraclet, et en la sainte Église, et en la rémission des péchés. »

La profession de foi du concile de Nicée (325) n'est pas, loin de là, la trace la plus ancienne de la foi de l'Église dans la divinité du Christ. Outre les textes du Nouveau Testament, il existe de nombreuses expressions de la foi chrétienne antérieures au concile de Nicée, prouvant que les chrétiens reconnaissaient dans Jésus « le Christ, le Fils du Dieu vivant », comme l'avait fait l'apôtre saint Pierre (Mt 16, 16).

En voici quelques exemples :

Saint Clément de Rome (pape vers 92-101) parle du Christ « notre

Seigneur à qui soit honneur dans l'éternité », « rayonnement de la majesté divine, aussi élevé aussi des anges que le nom qu'il a hérité l'emporte sur le leur ».

Saint Ignace d'Antioche (disciple de saint Jean, vers 107) affirme : « Il n'y a qu'un seul médecin, à la fois chair et esprit, engendré et non engendré, Dieu fait chair, vrai vie au sein de la mort ; né de Marie et de Dieu, d'abord passible et maintenant impassible, Jésus-Christ notre Seigneur ».

La Didachê (vers 100-150) appelle le Christ « Seigneur », « Dieu de David », « Fils de Dieu ».

Saint Irénée de Lyon (vers 180) exprime ainsi sa foi : « Ainsi, Seigneur est le Père et Seigneur est le Fils, et Dieu est le Père et Dieu est le Fils ; car celui qui est engendré de Dieu est Dieu. »

Résumant la foi chrétienne dans la double nature, divine et humaine du Christ, saint Irénée écrit :

« Les Ecritures rendent de lui ce double témoignage : d'une part, il est homme sans beauté, sujet à la souffrance, assis sur le petit d'une ânesse, abreuvé de vinaigre et de fiel, méprisé du peuple, descendant jusque dans la mort ; d'autre part, il est Seigneur saint, admirable Conseiller, éclatant de beauté, Dieu fort, venant sur les nuées en Juge universel »
(*Contre les Hérésies*, 19, 2).

Que signifie le nom de « Seigneur » donné au Christ ? Dans le Nouveau Testament, et dans les écrits des premiers siècles de l'Église, la divinité du Christ s'exprime de façon caractéristique en appelant le Christ « Seigneur ». « Seigneur » (*Kyrios*) est le nom grec de Dieu dans l'Ancien Testament. « Seigneur » devient dès lors le nom le plus habituel pour

désigner la divinité même du Dieu d'Israël.

« En attribuant à Jésus le titre divin de Seigneur, les premières confessions de foi de l'Église affirment, dès l'origine (cf. Ac 2, 34-36), que le pouvoir, l'honneur et la gloire dus à Dieu le Père conviennent aussi à Jésus (cf. Rm 9, 5 ; Tt 2, 13 ; Ap 5, 13) parce qu'il est de "condition divine" (Ph 2, 6) et que le Père a manifesté cette souveraineté de Jésus en le ressuscitant des morts et en l'exaltant dans sa gloire (cf. Rm 10, 9 ; 1 Co 12, 3 ; Ph 2, 11). » (Catéchisme de l'Église Catholique, n. 449).

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-cd/article/ce-que-dit-leglise-sur-la-divinite-du-christ/> (18 juin 2025)